Hiriburu
Saint-Pierre d'Irube

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU

SEANCE du 16 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 JUILLET, à 19h35, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur IRIART Alain, Maire.

Date de la convocation : 10 juillet 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18

Présents :
M. IRIART Alain, M. THICOIPE Michel, Mme DAMESTOY Odile, Mme GOROSTEGUI Fabienne, EHULETCHE Pierre, Mme PERES Marie, Mme GONI Paulette, Mme LARRIEU Françoise, M. GALHARRAGUE Christian, M. MENDY Alain, Mme CORDOBES Marie-Hélène, M. FUENTES Laurent, Mme RODRIGUES Cristina, REMONT Bénédicte, M. DUBLANC Xabi, Mme LATAILLADE Florence, Mme OTHONDO Elena, Mme GOYHENECHE Nadine.

Absents ayant donné procuration :
M. ELGOYHEN Mathieu a donné procuration à M. DUBLANC Xabi,
M. CIER Vianney a donné procuration à Mme LATAILLADE Florence,
Mme GOROSTIAGA BARRIOLA Naroa a donné procuration à Mme OTHONDO Elena,
Mme LANDART Sabine a donné procuration à Mme DAMESTOY Odile,
M. MULOT Benoît a donné procuration à M. THICOIPE Michel,
M. ELISSALDE Ellande a donné procuration à M. IRIART Alain.

Excusés :
M. SORHOUET Sébastien,
M. HARREGUY Bixente,
M. SALLABERRY Fabien.

Secrétaire de séance : M. GALHARRAGUE Christian.

- Question n°5 : dénomination de voiries nouvelles (Nomenclature ACTES 8.3).

Monsieur le Maire informe les Conseillers que des opérations immobilières sont prévues ou en cours, et qu'il convient d'opérer à la dénomination de leurs voies.

Dans un souci pratique, notamment pour les services postaux, fiscaux, de secours et les opérateurs de réseaux au regard de la domiciliation de ces futurs habitants, les dénominations suivantes sont soumises à l'approbation du Conseil municipal.

Opération ROS/SAUSSIE = Impasse GASKOENEA / GASKOENEA bide itsua (Rue Ametzondo entre les n°25 et 27).

Opération ALMINORITZ :

Rue EGUZKIBEGI / EGUZKIBEGI karrika (depuis l'avenue des Pyrénées (RD635) jusqu'à la ferme d'Alminoritz)

Allée LEHEN / LEHEN bidexka (depuis la rue Eguzkibegi jusqu'au bâtiment D du programme immobilier) ;

Allée BIGARREN / BIGARREN bidexka (depuis la rue Eguzkibegi jusqu'au bâtiment J du programme immobilier) ;

COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'IRUBE / HIRIBURUKO HERRIA
1 Plaza Berri - 64990 SAINT-PIERRE D'IRUBE - HIRIBURU
Tél. 05 59 44 15 27 - Fax. 05 59 44 01 61
E-mail : mairie@saintpierredirube.fr - site internet : saintpierredirube.fr

Allée HIRUGARREN / HIRUGARREN bidexka (dans le prolongement de la rue Eguzkibegi jusqu'au bâtiment I du programme immobilier) ;

« ALMINORITZEKO Plaza» (Située entre les allées LEHEN et BEGARREN desservie par la rue EGUZKIBEGI).

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :
- d'approuver la dénomination de voiries nouvelles telles que proposées ci-dessus ;
- de charger Monsieur le Maire d'accomplir l'ensemble des formalités de publicité de cette dénomination viaire, notamment auprès des Services postaux, fiscaux, de secours et des opérateurs de réseaux.

PROGRAMME IMMOBILIER ALMINORITZ
ADRESSAGE

Rue EGUZKIBEGI EGUZKIBEGI karrika	N°1 N°3 N°5	Piscine communautaire Chaufferie urbaine Ferme Alminoritz
Allée LEHEN LEHEN bidexka	N°1 N°2 N°3	Bâtiment C : logements Bâtiment contre parking en silo Bâtiment D
ALMINORITZEKO Plaza	N°1 N°3 N°5 N°7 ?	Bâtiment B : commerces en pied d'immeuble Bâtiment B : logements Bâtiment B : commerces en pied d'immeuble Bâtiment C : commerce en pied d'immeuble
Allée BIGARREN BIGARREN bidexka	N°2 N°4 N°6	Bâtiment E : logements Bâtiment F : logements Bâtiment G : logements
Allée HIRUGARREN HIRUGARREN bidexka	N°1 N°2 N°3 N°4 N°6	Bâtiment K : logements Bâtiment H: logements Bâtiment L : logements Bâtiment I : logements Bâtiment J : logements

Vote de la question : nombre de votants : 24 (dont 6 procurations)

pour : 24 **contre : 0** **abstention : 0**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr .

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU, 16 juillet 2025
Le Maire,
Alain IRIART.

MAIRIE DE ST-PIERRE D'IRUBE
UKO HERRIKO ETXEA

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE le : 22 JUIL. 2025

Accusé réception par la Sous-Préfecture le :
Affichée en Mairie le : 22 JUIL. 2025

Notifiée le :
Le Maire,
Alain IRIART 22 JUIL. 2025

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de SAINT-PIERRE-D'IRUBE
Utilisateur : PASTELL Application

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**2025004005**
Objet :	**Dénomination de voiries nouvelles.**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-07-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.3 - Voirie
Identifiant unique :	064-216404962-20250716-2025004005-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 064-216404962-20250716-2025004005-DE-1-1_0.xml	text/xml	856 o
Document principal (Délibération) Nom original : Q 2025_004_005.pdf Nom métier : 99_DE-064-216404962-20250716-2025004005-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	147.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 juillet 2025 à 09h30min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 juillet 2025 à 09h30min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 juillet 2025 à 11h00min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 juillet 2025 à 13h32min45s	Reçu par le MI le 2025-07-22